



COMITÉ DE RIVIÈRE ROMANCHE

RELEVÉ DE DÉCISIONS : RÉUNION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011 À LA MAISON ROMANCHE-ÉNERGIES D'EDF À GAVET

1. Approbation du compte-rendu du Comité de Rivière du 5 juillet 2011

Le Comité de rivière Romanche du 5 juillet 2011 était dédié à la présentation des thèmes suivants :

- Projet de Contrat de rivière,
- Participation financière des collectivités du bassin versant au fonctionnement du Comité de rivière,
- Conséquence du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sur le fonctionnement du Comité de rivière,
- Calendrier prévisionnel.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur les études préalables

La phase d'élaboration du Contrat de rivière (2008-2011) a permis de réaliser plusieurs études :

- Schémas directeurs d'**assainissement** pour les 23 communes adhérentes au SACO, pour Montchaboud et Vaulnaveys-le-Bas (lancement en janvier 2012)
- Schémas directeurs d'alimentation en **eau potable** pour toutes les communes du bassin versant
- Un diagnostic « **rivières** » établi sur tout le bassin versant, assorti de propositions d'actions
- Et une étude complémentaire hydraulique et écologique sur le Vernon (en cours)
- Étude sur la **nappe** de Bourg d'Oisans : synthèse de l'état des lieux établie, besoin d'investigations complémentaires pour mieux comprendre la nappe et mieux la préserver
- Étude sur les **refuges** et restaurants d'altitude : 86 établissements diagnostiqués, travaux préconisés et hiérarchisés.

Points discutés :

- Pour information, le SACO a adopté la compétence assainissement complète, de la collecte au traitement.
- Les schémas directeurs d'alimentation en eau potable doivent faire l'objet d'une délibération de la part des collectivités pour approbation.
- La FFCAM a réalisé des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable sur le refuge du Châtelleret au cours de l'été 2011, d'autres établissements feront l'objet de travaux si les subventions sont suffisantes.

3. État d'avancement du dossier définitif du Contrat de rivière Romanche

Le dossier définitif du Contrat de rivière sera présenté au Comité d'agrément en 2012. Actuellement en cours de rédaction, il doit préciser :

- le contexte du bassin versant, ses caractéristiques,
- l'état des lieux, les enjeux et objectifs de la gestion de l'eau sur le bassin versant,
- le suivi et l'évaluation du Contrat,
- l'engagement contractuel,
- le programme d'actions.

Les enjeux et objectifs proposés pour le Contrat de rivière sont les suivants :

- Enjeu n°1 – Améliorer la qualité de l'eau des rivières
 - Suivre la qualité des cours d'eau
 - Réduire les pollutions domestiques
 - Réduire les pollutions agricoles
 - Réduire les pollutions industrielles
- Enjeu n°2 – Préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - Restaurer la morphologie des milieux aquatiques
 - Mieux gérer le transport sédimentaire
 - Restaurer la continuité biologique
 - Préserver les zones humides
 - Assurer la gestion de la ripisylve
- Enjeu n°3 – Gérer les risques d'inondation
 - Limiter les conséquences sur les personnes et les biens d'éventuelles inondations
- Enjeu n°4 – Préserver la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable
 - Assurer l'alimentation en eau potable des populations, tant en quantité qu'en qualité
- Enjeu n°5 – Renforcer la gestion locale de l'eau
 - Animer le Contrat
 - Sensibiliser le grand public, communiquer
 - Considérer l'eau comme élément du développement touristique
 - Évaluer le Contrat

Le programme d'actions correspondant est détaillé dans le diaporama joint en annexe.

Points discutés :

- La station d'épuration « Basse Romanche » doit traiter les effluents de 4 communes : la Morte, St Barthélémy de Séchilienne, Séchilienne et Livet-et-Gavet. Il est rappelé que le projet technique a été dimensionné à la suite du courrier du Préfet de juin 2004, interdisant le passage d'une canalisation d'eaux usées au droit des Ruines de Séchilienne et donc tout raccordement à l'aval. Considérant l'avancée du projet de déviation routière au droit des Ruines de Séchilienne (dont le début des travaux est prévu à l'été 2012), le SACO, répondant à la demande de la commune de Livet-et-Gavet, réinterrogera les services de l'État.
- Les travaux liés aux installations d'assainissement non collectif (refuges, restaurants ou particuliers) sont à la charge des propriétaires des établissements.
- L'enquête réglementaire liée aux travaux Moyenne et Basse Romanche du SYMBHI est en cours. La DUP devrait être signée mi 2012, pour un démarrage des travaux fin 2012. Le montant total des travaux est estimé à 28 M€. Sur la plaine de l'Oisans, le SYMBHI est toujours en attente d'une réponse du Préfet. Olivier Manin présente le nouveau chef de projet Romanche du SYMBHI : Mathieu Grenier.
- Concernant l'alerte des crues sur la Romanche, EDF précise la difficulté de faire de bonnes prévisions sur le bassin versant. Les modèles de prévisions de crues d'EDF ne donnent pas des résultats très satisfaisants. Philippe Lefort, expert ayant travaillé sur les projets du SYMBHI, avait souligné les effets encore mal connus du relief sur les précipitations. Des tourbillons se forment au niveau du col du Lautaret, rendant la situation météorologique instable et difficilement prévisible. L'action prévue consistera en premier lieu à faire la synthèse de tous les éléments existants concernant la prévision des crues (EDF, SYMBHI, ADIDR, services de l'État...).

4. Zoom sur les fiches actions « zones humides »

Les fiches actions prévues pour la préservation des zones humides sont rappelées :

- Inventaire communal des zones humides et inscription dans les documents d'urbanisme. La commune de Vaulnaveys-le-Haut, pionnière dans le domaine, rappelle le déroulement de l'inventaire réalisé sur son territoire.
- Actions de maîtrise foncière et de gestion / préservation des zones humides
- Un appui technique par AVENIR est prévu au long du Contrat de rivière pour favoriser la prise en compte des zones humides par les différents acteurs du territoire.

5. Point financier

Le tableau ci-après récapitule le budget pour le fonctionnement du Comité de rivière de 2009 à 2011.

Dépenses 2009 + 2010 +2011		Recettes 2009 + 2010 +2011	
Études	1 100 000 €	Subventions	850 000 €
Animation	160 000 €	Participations :	
TOTAL	1 260 000 €	- 17 communes non adhérentes au SACO	38 000 €
		- 23 communes adhérentes au SACO	306 000 €
		- SIERG	45 000 €
		- EDF	21 000 €
		TOTAL	1 260 000 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement du Comité de rivière pour 2012-2018 s'élève à 260 k€ HT par an.

Il est prévu :

- des études complémentaires (plan de non prolifération des plantes invasives, réflexion dispositif alerte crues, animation pour la préservation des zones humides, bilan à mi-parcours du Contrat de rivière) ;
- des actions de communication (lettres d'information au grand public, édition de plaquettes thématiques, animations scolaires, signalétique pédagogique)
- des moyens humains pour l'animation : 2 postes (chargée de mission et technicien de rivière).

L'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Isère subventionnent ces opérations à hauteur de 168 k€ par an.

Les 40 collectivités du bassin versant de la Romanche, le SIERG et EDF participent à hauteur de 92 070 k€ TTC par an (cf. diaporama pour le détail par action).

S'agissant de la participation des 40 collectivités du bassin versant de la Romanche, les membres du Comité de rivière ont adopté à l'unanimité, lors de la séance du 5 juillet 2011, une clef de répartition basée pour moitié sur la population DGF et pour moitié sur le potentiel financier.

Une participation forfaitaire de 200 € sera appliquée aux trois communes qui n'ont qu'une petite fraction de leur territoire dans le bassin versant de la Romanche : St Sorlin d'Arves, Saint Colomban des Villars et Brié-et-Angonnes.

Enfin, le SIERG et EDF participent également au fonctionnement du Comité de rivière. Les participations qui s'élevaient en 2011 respectivement à 15k€ et 7 k€ à seront reconduites en 2012.

Les participations de chacun sont récapitulées dans le tableau ci-après.

A l'unanimité des membres présents, le Comité budget prévisionnel 2012 du Comité de rivière Romanche est approuvé.

	Pop DGF 2011	Potentiel financier 2011	Clef de répartition pour des opérations sur tout le bassin versant de la Romanche	Clef de répartition pour des opérations sur le périmètre du SACO	Participation annuelle pr opérations périmètre SACO	Participation annuelle pr opérations sur tout le bassin versant	Participation annuelle totale contrat Rivière
ALLEMONT	1318	2 042 428 €	2.72%	4.850%	1 688 €	1 887 €	3 575 €
AURIS	1220	1 325 572 €	2.08%	3.778%	1 315 €	1 448 €	2 763 €
BESSE	277	123 388 €	0.34%	0.634%	221 €	234 €	455 €
BOURG-D'OISANS (LE)	3785	3 158 068 €	5.74%	10.522%	3 662 €	3 986 €	7 648 €
CLAVANS-EN-HAUT-OISANS	180	77 731 €	0.22%	0.409%	142 €	152 €	294 €
FRENEY-D'OISANS (LE)	409	373 549 €	0.64%	1.178%	410 €	448 €	858 €
GARDE (LA)	219	101 786 €	0.27%	0.507%	176 €	188 €	364 €
HUEZ	6713	10 035 081 €	13.56%	24.239%	8 435 €	9 420 €	17 855 €
LIVET-ET-GAVET	1425	2 743 913 €	3.35%	5.918%	2 059 €	2 325 €	4 384 €
MIZOEN	241	256 954 €	0.41%	0.740%	258 €	283 €	541 €
ORNON	290	126 768 €	0.35%	0.661%	230 €	244 €	474 €
OULLES	30	20 567 €	0.04%	0.078%	27 €	29 €	56 €
OZ-EN-OISANS	922	1 242 103 €	1.76%	3.158%	1 099 €	1 222 €	2 321 €
SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS	272	365 910 €	0.52%	0.931%	324 €	360 €	684 €
VAUJANY	743	5 159 551 €	4.59%	7.777%	2 706 €	3 189 €	5 895 €
VILLARD-NOTRE-DAME	57	30 534 €	0.07%	0.137%	48 €	51 €	99 €
VILLARD-RECLAS	310	285 650 €	0.49%	0.896%	312 €	340 €	652 €
VILLARD-REYMOND	77	58 933 €	0.11%	0.207%	72 €	78 €	150 €
SIVOM 2 ALPES							
MONT-DE-LANS	5097	7 031 747 €	9.85%	17.665%	6 148 €	6 841 €	12 989 €
VENOSC	3157	3 738 429 €	5.63%	10.165%	3 537 €	3 910 €	7 447 €
MORTE (LA)	709	432 515 €	0.95%	1.771%	616 €	663 €	1 279 €
SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILIENN	488	327 794 €	0.68%	1.257%	437 €	472 €	909 €
SECHILIENNE	960	684 620 €	1.37%	2.522%	878 €	949 €	1 827 €
GRAVE (LA)	1 110	975 263 €	1.72%			1 195 €	1 195 €
VILLAR D'ARENE	458	370 288 €	0.69%			476 €	476 €
CHAMROUSSE	2970	2 818 610 €	4.76%			3 308 €	3 308 €
CHOLONGE	373	127 067 €	0.42%			295 €	295 €
SAINT-THEOFFREY	539	244 036 €	0.66%			459 €	459 €
CHAMP-SUR-DRAC	3200	3 178 556 €	5.24%			3 640 €	3 640 €
JARRIE	3920	7 132 926 €	8.89%			6 176 €	6 176 €
LAFFREY	407	306 482 €	0.59%			411 €	411 €
MONTCHABOUD	366	239 767 €	0.50%			351 €	351 €
NOTRE-DAME-DE-MESAGE	1245	751 931 €	1.67%			1 159 €	1 159 €
SAINT-PIERRE-DE-MESAGE	735	409 319 €	0.96%			666 €	666 €
VAULNAVEYS-LE-BAS	1220	754 010 €	1.65%			1 145 €	1 145 €
VAULNAVEYS-LE-HAUT	3566	2 448 641 €	5.00%			3 476 €	3 476 €
VIZILLE	7859	6 024 827 €	11.51%			7 994 €	7 994 €
BRIE-ET-ANGONNES			forfait 200 €			200 €	200 €
SAINT-COLOMBAN-LES-VILLARDS			forfait 200 €			200 €	200 €
SAINT-SORLIN-D'ARVES			forfait 200 €			200 €	200 €
SIERG			forfait 15 000 €			15 000 €	15 000 €
EDF			forfait 7 000 €			7 000 €	7 000 €
			100%	100%	34 800 €	92 070 €	126 870 €

6. Calendrier

Le calendrier prévisionnel pour finaliser le dossier définitif est le suivant :

- Intégration des dernières fiches actions et délibérations des maîtres d'ouvrage : début 2012
- Approbation du dossier définitif au prochain Comité de rivière : début 2012
- Transmission du dossier définitif de contrat de rivière au Préfet de l'Isère : printemps 2012
- Comités d'agrément (Régions, Comité de bassin, Conseils Généraux) : été 2012
- Signature officielle du Contrat : automne 2012